

P R E A V I S M U N I C I P A L

61/2005

MODERATION DE TRAFIC « ROUTE DE LA FLORETTAZ » DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de l'étude globale entreprise par la Municipalité dès le début de l'année 2001, un certain nombre d'avant-projets ont été créés, répondant aux critères définis afin de repositionner les espaces routiers et cheminements piétonniers. La modulation du trafic, de même que la sécurité des piétons, restent bien entendu les axes majeurs de réflexion et agissent comme fil conducteur dans toutes les réalisations.

Il est important de rappeler que l'étude globale avait été présentée à la SCEP (Sous-Commission Espaces Publics) du DINF, qui avait approuvé la démarche et les principes émis, ainsi que la perspective de leur mise en oeuvre. Cependant, chaque projet, après adoption par le Conseil communal, doit être mis en circulation auprès des différents services cantonaux, conformément aux articles 3 et suivants de la loi sur les routes (LR) du 10 décembre 1991, puis faire l'objet d'une enquête publique.

Projet de modulation et de création d'un trottoir à la « route de la Florettaz »

Aménagement d'un trottoir

Jusqu'à ce jour, plusieurs aménagements ponctuels ont été mis en place et d'autres sont en cours. Ainsi, l'objet du présent préavis concerne la modulation de la vitesse à la route de Florettaz et la création d'un trottoir, associées au réaménagement de l'espace devant le cimetière.

La route de la Florettaz est le dernier tronçon de circulation à l'intérieur du village qui ne comporte pas de trottoir pour le cheminement sécurisé des piétons. Or, de plus en plus de promeneurs empruntent ce tracé. La dimension du domaine public sur cette première section de route permet la création d'un trottoir de 1.50 m de large, à la condition de déplacer quelque peu l'assise de la route en direction de Gingins. Afin de maintenir partiellement la haie vive existante, il est prévu de conserver trois îlots de verdure, ceux-ci agissant comme éléments de modulation, puisque la largeur de 3.80 m subsistant entre ces îlots et le trottoir est insuffisante pour permettre le croisement des véhicules. La pose de nouveaux candélabres, d'un modèle identique à ceux utilisés lors des projets précédents, complètera ces aménagements sur cette première section de route.

Dès la sortie du village et après le chemin agricole, la parcelle jouxtant la route côté La Rippe appartient à la Commune. Il est donc possible de créer grâce à celle-ci un trottoir de 2 m de large conduisant à l'espace réorganisé devant le cimetière.

Seuil de modération et réaménagement de l'espace devant le cimetière

Le déplacement latéral de la chaussée à la hauteur du cimetière permet de sécuriser la sortie de celui-ci, laquelle débouche aujourd'hui directement sur la route de la Florettaz. Il permet également la création d'un espace distinct pour les véhicules officiels lors des enterrements, prolongé par un aménagement planté d'arbustes ou de massifs de fleurs.

La création d'un seuil de modération est également prévue, afin de compléter les mesures de ralentissement, la conjugaison avec le déplacement latéral de la route permettant d'agir efficacement sur la vitesse des véhicules.

Enfin, la création de quelques places de stationnement, aujourd'hui inexistantes pour l'usage du cimetière, vient terminer ces nouveaux aménagements et assurer la jonction avec le départ du cheminement piétonnier qui passe par la passerelle nouvellement créée.

Coût de la réalisation

Les montants ci-dessous proviennent de devis estimatifs basés sur des prix actuellement pratiqués pour ce type de travaux dans la région

• Terrassement, canalisations	Fr.	195'700.00
• Bordures, pavés	Fr.	68'100.00
• Construction mur 65 m ²	Fr.	42'200.00
• Superstructure	Fr.	146'200.00
• Arborisation et mobilier urbain	Fr.	15'000.00
• Luminaires et alimentation	Fr.	25'000.00
• Marquage et signalisation	Fr.	4'000.00
• Honoraires d'études et direction des travaux	Fr.	61'500.00
• Etude et coordination avec l'ingénieur	Fr.	9'000.00
• Travaux géométriques	Fr.	1'500.00
• Réserve et imprévus	Fr.	<u>63'770.00</u>
Total	Fr.	631'970.00
TVA 7,6 % (arrondi)	Fr.	<u>48'030.00</u>
Total général	Fr.	680'000.00

=====

Ces travaux seront amortis sur 25 ans.

Les charges d'exploitation, représentant l'entretien courant du domaine public, seront comptabilisées dans le poste 43 « Routes » du compte de fonctionnement.

DECISION

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Chésereux

- Dans sa séance du 23 juin 2005
- Vu le préavis de la Municipalité No 61/2005
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc et de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de modération de trafic à la « route de la Florettaz ».
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 680'000.-- (six cent huitante mille francs) pour le financement de ces travaux, à prélever sur les disponibilités de la Commune.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 mai 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager